

Nantes, le 20 septembre 2016

Rectorat de Nantes

IA-IPR EVS

Dossier suivi par
C. TEMPLIER-THOMAS
F. FULGENCE
J.M. LABBAY
A. LE CHAPELIER

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Les IA-IPR Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et Messieurs les CPE,
les Professeurs documentalistes

s/c

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

s/c

Madame et messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services départemen-
taux de l'éducation nationale.

Objet : Année scolaire 2016-2017

Chèr-e-s collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et vous remercions très sincèrement pour la qualité du travail accompli en 2015-2016, dans des situations parfois difficiles.

Nous entrons dans la quatrième année de la Refondation de l'École. Les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées, avec notamment l'entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire et la réforme du collège. Pour renforcer la transmission des valeurs de la République, pour favoriser, pour tous les cycles, une meilleure continuité et un renforcement des apprentissages et donc mieux lutter contre les inégalités, votre implication est déterminante. Les nouveaux programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture doivent permettre une meilleure réussite de chacun des élèves dans un souci de performance et d'équité. L'éducation aux médias et à l'information, le plan numérique pour l'éducation en constitueront des éléments facilitateurs. Enfin, avec la mise en place des différents parcours, l'école répondra pleinement à l'ensemble de ses missions.

Les priorités nationales et académiques

• La réforme du collège et la mise en œuvre des nouveaux programmes

Le nouveau collège, ancré dans une autonomie accrue, sera le terreau propice aux innovations pédagogiques et éducatives au service de la réussite de chacun des élèves. Vous pourrez ainsi contribuer individuellement et collectivement à ce renforcement de la cohérence globale de l'école au collège, à la redéfinition des enseignements et à leur nouvelle organisation, permettant un meilleur accompagnement des élèves.

• La continuité intercycles

À tous niveaux, la continuité pédagogique doit être renforcée. Vous veillerez à conforter votre rôle notamment dans les dispositifs d'accompagnement des élèves. Dans ce cadre, il est souhaitable d'attacher une attention particulière à l'évaluation positive et à la différenciation pédagogique pour répondre aux spécificités de chacun des élèves.

• La poursuite de l'évolution du lycée.

Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, le lycée offre des contenus d'enseignement adaptés aux enjeux de la société et répondant aux besoins des élèves. Là encore, la continuité doit être renforcée pour accompagner la transition entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur afin de favoriser une orientation choisie et préparée. Nous souhaitons

vosre participation au conseil école-collège de même qu'en lycée, votre implication dans le parcours Bac-3/ Bac +3.

- **Le plan numérique et l'éducation aux médias et à l'information**

Pour que les élèves gagnent en littératie et puisse exploiter médias et information, de manière autonome, raisonnée et responsable, poursuivre l'entrée de l'École dans l'ère du numérique est une nécessité absolue. Les Conseillers Principaux d'Éducation et les professeurs documentalistes auront pour ambition, au travers notamment d'actions communes, de permettre à chaque élève de développer la culture et les compétences essentielles qui lui permettront de vivre et de travailler en citoyen autonome et responsable dans une société irriguée par l'Internet et les réseaux sociaux, notamment au travers de l'éducation aux médias et à l'information et la mise en place du parcours citoyen.

- **La transmission des valeurs de la République et la lutte contre le décrochage scolaire**

Les actions partenariales et collégiales que vous serez amenées à conduire développeront l'engagement des élèves. Elles seront renforcées, structurées et coordonnées. Intégrées dans le parcours citoyen et le parcours avenir, elles seront largement diffusées afin que l'ensemble des élèves en bénéficient. Elles contribueront ainsi à favoriser la persévérance scolaire et trouveront leur point d'orgue lors des journées ou des semaines dédiées à des thématiques spécifiques telles que l'engagement, la démocratie, la lutte contre le racisme, la lutte contre le harcèlement ou la persévérance scolaire. Ces événements, emblématiques de la mobilisation des équipes, seront ainsi l'occasion de mettre en valeur les engagements et efforts des jeunes et d'impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires de l'École, au premier chef les parents à qui une place centrale sera accordée.

- **La grande pauvreté et la réussite scolaire**

Il convient d'agir contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Les réponses ne sont pas seulement sociales. Les réponses sont aussi et surtout pédagogiques. En ce domaine, pour une école inclusive, c'est-à-dire une école qui s'organise pour privilégier le « scolariser ensemble », outre les projets des différents réseaux d'éducation prioritaire qui conjuguent réussite scolaire et réussite éducative, le référentiel de l'éducation prioritaire peut fournir à tous des repères solides, fiables et partagés. Les parcours d'excellence, auxquels vous pourrez être associés, vont dans cette volonté de ne laisser aucun élève au bord du chemin.

- **Le climat scolaire**

Afin d'installer un cadre de vie apaisé qui mette en confiance les élèves et les personnels, la mobilisation doit être collective : il s'agit de réfléchir ensemble à la place des familles à l'école et des dispositifs prévus pour leur permettre de trouver leur place au côté de leur enfant, de réunir les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui.

La participation active à l'ensemble de ces réflexions pourra trouver son expression à plusieurs niveaux :

- l'EPL et ses instances représentatives par votre fonction de conseil auprès du chef d'établissement pour impulser, conduire et suivre le volet éducatif ou documentaire du projet d'établissement ;
- le niveau académique par votre contribution aux travaux et échanges, notamment au sein des GTA, des bassins et des journées, locales ou départementales.

La spécificité de vos professions conduit à retenir en particulier certaines focales :

Pour les CPE, nous vous engageons

- à poursuivre les efforts fructueux accomplis dans le domaine de la prévention de l'absentéisme et du décrochage, en cohérence avec les priorités nationales et académiques ;
- à développer les actions et dispositifs qui reconnaissent et valorisent la place et le rôle des élèves dans la vie de l'établissement, au collège dans le cadre notamment du conseil de vie collégienne comme au lycée suivant l'acte II de la vie lycéenne ;
- à contribuer plus encore à guider les élèves dans leur choix d'orientation.

Pour les professeurs documentalistes,

- à mettre à profit la mise en place des nouveaux dispositifs et de l'EMI pour accompagner l'augmentation des compétences des élèves ;
- à réinterroger les modes de communication, de veille et de mise à disposition auprès des différents acteurs (enseignants – élèves) de ressources et outils utiles à la formation des élèves ;
- à favoriser le développement de partenariats locaux et la mise en réseau.

Lors des visites d'inspection, notre observation portera sur les cinq focales décrites dans la lettre commune des IA-IPR, à travers sur les points suivants :

- votre contribution aux projets de l'établissement permettant l'atteinte des objectifs de contractualisation
- votre rôle dans la dynamique de l'établissement en collaboration avec les autres personnels
- votre organisation du service vie scolaire ou votre gestion du CDI
- votre approche de l'élève et la prise en compte de ses besoins
- vos modalités de suivi et d'accompagnement de l'élève

Les visites d'inspection seront composées de l'observation d'une situation professionnelle, suivie d'un entretien. En amont de l'inspection, il vous sera demandé de renseigner un certain nombre de documents, en fonction de votre spécialité, que nous vous préciserons, accompagnés du bilan d'activités de l'année scolaire antérieure.

Au sein du groupe des IA-IPR EVS, chacun de nous a plus particulièrement en charge certains secteurs de proximité et peut être identifié comme votre interlocuteur de proximité.

Christine TEMPLIER-THOMAS	Angers Segré Sud Loire Mayenne nord Vendée Ouest	Christine.Templier-Thomas@ac-nantes.fr
Frédéric FULGENCE	Saumur Angers Cholet Vendée Est	Frederic.Fulgence@ac-poitiers.fr
Jean-Michel LABBAY	Nantes Sarthe sud Le Mans	Jean-Michel.Labbay@ac-nantes.fr
Alain LE CHAPELLIER	Estuaire Châteaubriant Ancenis Sarthe nord Mayenne sud	Alain.Le-Chapelier@ac-nantes.fr

Nous souhaitons la bienvenue à ceux qui intègrent l'académie et une excellente année à tous.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour contribuer à la réalisation des quatre ambitions de notre projet académique 2013-2017 :

- conforter la réussite de tous les élèves,
- favoriser une insertion réussie dans la société,
- ne laisser personne au bord du chemin,
- travailler ensemble pour la réussite de tous.

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner sur l'ensemble des projets, des réformes et des besoins. Nous vous remercions d'avance de l'investissement qui sera le vôtre pour permettre à nos élèves d'apprendre, de réussir et de s'épanouir.

Les IA-IPR Établissements et Vie Scolaire